

DEC142225INS2I

Décision portant nomination de M. Christian JUTTEN aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision DEC121359DAJ du 23 avril 2012 portant nomination de M. Christian JUTTEN aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Christian JUTTEN, directeur adjoint scientifique de l'INS2I appelé à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} octobre 2014.

II. A compter de cette même date, M. Christian JUTTEN, professeur à l'Université Joseph Fourier Grenoble 1, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), jusqu'au 31 décembre 2015. Sa mission a pour objet le suivi des activités relevant du « Signal, Image ».

Article 2

Du 1^{er} octobre 2014 au 31 décembre 2015, M. Christian JUTTEN, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Alpes.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs